

 <p>DITTT Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres</p> <p>DITTT-SI-018</p>	<h2 style="margin: 0;">Demande de retrait volontaire de la circulation d'un véhicule</h2>	<p>Version 03/2025</p>
---	---	------------------------

Si vous souhaitez retirer de circulation votre véhicule, vous devez le déclarer.
Toute remise en circulation du véhicule sera conditionnée par une réception à titre isolé.

I - Identification du véhicule	
N° d'immatriculation _____	Marque: _____

II - Identification du propriétaire 1	
Pour une personne physique Noms, nom d'usage le cas échéant et prénoms: _____ Mr/Mme _____ Né(e) le : _____ à _____	Pour une personne morale Raison sociale : _____ N° Ridet : _____ Téléphone : _____ Courriel : _____ Fait à _____, le _____ Signature, nom, qualité du signataire, cachet

III - Identification du propriétaire 2 si existant	
Pour une personne physique Noms, nom d'usage le cas échéant et prénoms: _____ Mr/Mme _____ Né(e) le : _____ à _____ Fait à _____, le _____	Pour une personne morale Raison sociale : _____ N° Ridet : _____ Courriel : _____ Signature, nom, qualité du signataire, cachet

IV - Motif du retrait
<input type="checkbox"/> Le véhicule est accidenté <input type="checkbox"/> Le véhicule est vendu à la casse <input type="checkbox"/> Le retrait est volontaire

Pièces à fournir
Un justificatif d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).
L'original du certificat d'immatriculation, sa copie, ou une déclaration de perte.
La ou les déclarations de cession si vous êtes acheteur du véhicule

Les données demandées font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif la suspension du certificat d'immatriculation du véhicule de façon temporaire.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et sur vos droits, reportez-vous à la Politique des données du site internet de la DITTT (<https://dittt.gouv.nc/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>).